

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4,50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 84, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 13 JUIN

AU MAROC

Connaissez-vous le Maroc et les affaires politiques du Maroc ?

— Non, me répondez-vous, pas plus que vous ne connaissez les affaires de la Patagonie ou que La Fontaine n'était instruit de celles du Monomotapa.

— Exact ; mais, par métier, nous sommes obligés de nous occuper un peu de tout, même et surtout des choses ignorées du public, ou qui lui sont au moins indifférentes, que nous ignorons aussi et que nous sommes contraints d'étudier à l'improviste et de juger approximativement, à une certaine heure, quand les intérêts et l'honneur de la France sont en jeu.

Donc, le sultan marocain Mouley-Hassan vient de trépasser plus ou moins naturellement, subitement en tout cas ; et M. Mouley-ab-el-Azis lui succède.

Vous vous rappelez le brindisi de l'Ambasadrice (musique d'Auber, paroles de Scribe — si on peut appeler ça des paroles) :

Buvons tous au sultan Misapouf,
Au descendant du grand Koulouf,
Il règne dans Maroc par droit de naissance.
Aux combats aussi ferme qu'un roc
Et des amours brayant le choc,
Il est l'aigle et le coq
Des rois du Maroc.

A quel propos ces interrogations insolites, insisterez-vous.

Lisez ce qui suit et tâchez de vous débrouiller.

Le sultan du Maroc vient de « casser sa pipe » ou de « claquer », à votre choix. Depuis longtemps déjà l'événement était escompté par les docteurs ès-politique africaine, surtout par les docteurs anglais. C'était le lieu commun des polémiques exotiques que le régime fondé sur l'équilibre au moins apparent des influences européennes vivrait autant que Mouley-Hassan, mais qu'à la mort de celui-ci l'ère des difficultés et peut-être des luttes allait s'ouvrir. Ces prédictions pessimistes vont-elles se vérifier ? Il y a bien des raisons de croire que les choses ne prendront pas une tournure aussi alarmante et que la succession de ce fils éloigné du Prophète pourra être liquidée pacifiquement.

Sans doute il s'est produit, dans ces dernières années, sur cette terre marocaine, objet de tant de convoitises rivales, bien des intrigues secrètes ; sans doute toutes les diplomates ne sont pas demeurées indifférentes. Le vice de ces combinaisons savantes et le remède au mal qui pourrait en sortir, c'est que, toutes conçues en vue d'un intérêt égoïste, elles se contraignent réciproquement et s'annulent en résultante, chacune devant rencontrer la résistance de toutes les autres. Il se peut que le nouveau sultan soit contesté, que des troubles intérieurs éclatent, que des soulèvements partiels se produisent ; les prétextes à débarquement, sous couleur de protection des intérêts nationaux, ne manqueront pas.

Mais la question est depuis si longtemps posée que tout le monde est prêt ; tous les pavillons vont se rencontrer devant Tanger. Une escadre ne mettrait pas des hommes à terre que toutes les autres ne l'imitent. Et comme, au bout du compte, personne n'a envie de se battre, chacun rengainera sa flamberge

et s'arrangera d'un *statu quo* qui, entre autres avantages, a celui d'écarter les risques de conflit armé.

Voilà, sinon le certain, du moins ce qu'il est à peu près raisonnablement permis d'espérer. Au surplus, le cas des complications échappant, notre rôle est tout tracé. Il consiste uniquement à nous trouver sur les lieux — suivant la bizarre expression consacrée — et à ne permettre que rien ne se tripote hors de notre présence, sans nous. La France n'a rien à faire au Maroc. Elle ne s'y installera pas ; mais personne ne doit s'y installer sans sa permission.

Avez-vous compris ? oui. Tant mieux pour vous, et ne me demandez rien de plus.

L'ALCOOL

Proposition de M. Guillemet. — 800 millions de recettes par an. —
Suppression des impôts directs et indirects

Il s'agit de l'attribution à l'Etat du monopole de la rectification de l'alcool.

M. Guillemet, député de la Vendée, va obtenir la discussion de la proposition dont il est l'auteur.

Cette proposition conclut au monopole de la rectification de l'alcool par l'Etat.

Il s'est mis d'accord avec le ministre des finances pour discuter, demain jeudi, une motion qu'il doit présenter en vue de faire nommer une commission spéciale chargée d'examiner la première partie de sa proposition.

Le député de Fontenay-le-Comte a fourni les explications suivantes à cet égard :

« Non seulement M. Poincaré accepte la nomination d'une commission spéciale, mais il a déclaré qu'il acceptait au fond le monopole de l'alcool.

« L'économie de mon système est simple ; je supprime toutes les contributions vexatoires — contributions directes et indirectes, timbre quittance, taxe militaire, etc., — et les huit cents millions qu'elles rapportent au Trésor, je les donne à l'Etat par le monopole de la rectification de l'alcool.

« Sur 2,200,000 hectolitres d'alcool qui se consomment actuellement en France, il n'y a que 38,000 hectolitres d'alcool naturel ; le reste est de l'alcool de grains plus ou moins frêlé et presque toujours nocif. Il contient divers acides qui sont des plus malsains.

« Eh bien, il y a d'abord un intérêt général d'hygiène et de moralité publiques à faire épurer, dans des conditions offrant une garantie certaine, l'alcool de grains.

« Les statistiques révèlent que les pays où l'on boit le plus de cet alcool sont ceux où il y a le plus de criminels, ou le développement des êtres est le plus défectueux, où les cas de réforme par les conseils de révision pour défaut de taille sont les plus nombreux, etc.

« D'autre part, tandis que le gouvernement cherche et trouve difficilement les moyens d'alléger les charges publiques et de se procurer les ressources qui lui sont indispensables, ma proposition atteint ce double but, puisqu'elle lui permet de supprimer tous les impôts que je vous ai dits en s'assurant un chiffre égal de recettes.

« Tous les calculs ont été faits : les flegmes

coûteraient à l'Etat 41 francs l'hectolitre et les frais de rectification s'élèveraient à 25 francs, de sorte que le litre lui reviendrait à 65 centimes environ.

« Or, il vendrait au public le litre d'alcool 4 francs.

« Les frais d'installation des appareils nécessaires ainsi que les indemnités à allouer aux établissements qui font actuellement la rectification — et qui ne sont qu'au nombre de onze — ne monteraient pas à plus de 450 millions.

« Bref, c'est 800 millions assurés annuellement au Trésor.

« Après ces explications, il me semble que ma proposition n'est pas absolument bonne à jeter au panier. »

LA CHAMBRE

Séance du 12 juin

On prend en considération et on renvoie à la commission du budget la proposition de loi de M. Bourgeois (Jura), ayant pour but de remplacer l'impôt sur la prime d'assurance contre l'incendie par un impôt sur la valeur assurée.

Vient ensuite la discussion des projets de résolution ayant pour objet de modifier plusieurs articles du règlement.

M. le président met aux voix l'article 84 (nouveau texte) qui crée un bulletin spécial pour manifester l'abstention volontaire.

M. Henri Brisson combat cette proposition ; il est illogique de donner un bulletin à celui qui déclare ne pas vouloir voter ; ce serait organiser l'abstention volontaire, c'est-à-dire le manquement au devoir.

M. Marcel Habert développe un contre-projet organisant le vote personnel et contrôlant la présence des députés en séance publique.

M. Druzon ne peut laisser dire qu'un député ne remplit son mandat que lorsqu'il assiste à la séance. Un député doit travailler chez lui, dans son cabinet, pour préparer la séance du lendemain.

M. Chapuis voudrait que tous les scrutins publics eussent lieu à la tribune ; de cette façon on connaîtrait les absents.

M. le président fait remarquer que le contre-projet de M. Marcel Habert touche à plusieurs articles du règlement.

La Chambre pourrait d'abord voter sur l'article 84 du règlement tel qu'il est proposé par la Commission et qui constitue un bulletin dit d'abstention ; sur ce point, le projet de M. Marcel Habert se confond avec celui de la Commission.

M. Chapuis demande la priorité pour sa proposition portant qu'à l'avenir tous les scrutins publics auront lieu à la tribune.

La proposition de M. Chapuis est repoussée par 501 voix contre 46.

La modification, proposée par la Commission sur l'article 84 et acceptée par M. Marcel Habert, est repoussée par 311 voix contre 183.

M. le président met au voix le texte du nouvel article 89, proposé par la Commission et qui organise le scrutin secret, pour les nominations en assemblée générale.

La première partie de cet article est adoptée.

Dans ces conditions, l'article 89 du règlement actuel conserve sa rédaction.

L'ensemble des articles 25 et 27 est adopté.

La Chambre aborde la discussion de la loi sur les syndicats professionnels ; puis, sans qu'aucune résolution ait été prise, elle lève la séance et s'ajourne à jeudi.

INFORMATIONS

La mort du Sultan du Maroc

Sur l'ordre du ministre de la marine qui a produit une assez grande émotion dans le port, nos deux sérieux cuirassés : le *Hoche* et le *Neptune*, et deux grands croiseurs : le *Tage* et le *Lalande*, ont appareillé hier soir pour Tanger, en prévision de désordres à redouter.

Entente de l'Espagne et des puissances européennes

Le gouvernement espagnol a témoigné aux grandes puissances le désir d'exercer une action commune en vue d'assurer le *statu quo* et d'empêcher le retour de la guerre civile au Maroc. Il a reçu de plusieurs puissances, et en particulier de la France, l'assurance qu'elles marcheront d'accord avec lui.

Les Fabriques

MM. André Lebon, Farjon et Disleau ont déposé une proposition de loi concernant la comptabilité des Fabriques et composée des deux articles ci-après :

« Art. 1^{er}. — Toute fabrique ou autre administration proposée au culte qui, avant le 31 décembre 1894, ne se sera pas conformée aux lois et règlements sur la tenue de sa comptabilité, sera déchue de son droit de recours contre la commune dans les cas spécifiés aux paragraphes 11 et 12 de l'article 136 de la loi municipale du 5 avril 1884.

« Art. 2. — Les dispositions des paragraphes 11 et 12 de l'article 136 de la loi du 5 avril 1884 et celles de la présente loi sont applicables à la ville de Paris. »

Propositions socialistes

M. René Viviani, député socialiste, a pris l'initiative d'une proposition de loi tendant à réformer sur un point la loi de 1889.

Aux termes de cette proposition de loi, l'engagement de dix ans, pris par les instituteurs, de rester dans l'instruction publique sera abaissé à cinq années seulement.

M. Dejeante, député socialiste, a déposé une proposition tendant à la démolition de la chapelle dite « Expiatoire » et à la cession du terrain à la ville de Paris pour l'agrandissement du square y adjoignant.

Une bombe à Boulogne-sur-Mer

On a découvert un eugin explosif sous les fenêtres de l'agent de police Roux, rue de la Tour-Française.

La mèche avait été étouffée sous le poids de l'engin.

L'auteur de cet acte criminel, un ouvrier tailleur nommé Cussey, déjà poursuivi pour ses déclarations anarchistes, a été arrêté vers onze heures, après avoir opposé aux agents une vive résistance.

La sériculture dans le marasme

On évalue à plus d'un demi-million de kilogrammes la quantité de cocons apportés de tous les points des Cévennes au grand mar-

Le concours de pompes à Segré

Segré avait fait joliment sa toilette pour recevoir, dimanche, les nombreux visiteurs qui étaient accourus pour assister au concours de pompes. La fête a été fort réussie.

A une heure, M. le préfet de Maine-et-Loire, le sous-préfet de Segré, M. Boulanger, le docteur Chevalier, maire, et ses adjoints, ont passé la revue des compagnies; un vin d'honneur a été servi ensuite sur la prairie.

M. le maire a remercié les personnes présentes; puis M. Vauquelin, capitaine de la compagnie de Cholet, chef du jury, a harangué les pompiers.

A une heure et demie, le défilé des compagnies a eu lieu sur la route de Sainte-Gemmes, dans l'ordre suivant: compagnies de Segré, Bourg-iré, Combrée, Pouancé, Sainte-Gemmes-d'Andigné, Andard, Canlé, Châteaugontier, Danée, Bessaucourt, Bagnoux, Champocé, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Craon, Corné, Angers.

A trois heures, place de la Mairie, ont eu lieu les exercices. Le jury était composé de MM. Vauquelin, Hubert, Lesson et Goujon.

Les autorités avaient pris place dans une tribune d'honneur.

A six heures et demie la distribution des prix a eu lieu.

Voici les récompenses obtenues par les compagnies de Saint-Florent et de Bagnoux:

3^e DIVISION. — *Matériel*: 1^{er} prix, médaille vermeil, Saint-Hilaire. — *Manœuvres*: Prix d'honneur, couronne vermeil, Saint-Hilaire.

2^e DIVISION. — *Matériel*: Prix, médaille vermeil, Bagnoux. — *Manœuvres*: 2^e prix, Bagnoux.

1^{re} ET DEUXIÈME DIVISIONS RÉUNIES. — *Stratégie*: 2^e prix, médaille vermeil, Bagnoux.

A huit heures, a eu lieu un banquet dans la salle Poirier. A la sortie, une superbe retraite aux flambeaux, accompagnée par la musique municipale de Segré, a parcouru les principales rues de la ville. La foule était considérable.

Ajoutons qu'à midi les membres de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire s'étaient réunis au nombre de cent trente dans la grande salle de la Mairie; au cours de cette réunion, il a été décidé que l'assemblée générale de l'Union départementale aura lieu, en 1895, dans la ville d'Angers.

En outre, les assistants ont, à l'unanimité, nommé M. Goujon, président de l'Association, et M. Chouanet, secrétaire.

Angers-Fanfara à Orléans

Dimanche, avait lieu à Orléans un grand concours musical auquel 125 sociétés avaient pris part. *Angers-Fanfara*, dirigée par M. Closon, était de ce nombre.

L'excellente fanfare, qui avait à lutter contre forte partie, a obtenu le 1^{er} prix de concours de soli et le 2^e prix du concours d'exécution.

Une innovation assez originale a été introduite dans ce concours: les orphéonistes n'ont pas été peu surpris quand ils ont vu que leur sort dépendait d'une volonté féminine. Le jury comprenait des dames. Orléans a donc inauguré les *jurées dames*?

Les Angevins à Tours

Dimanche, à Tours, le Comité de la Croix-Rouge française a donné une soirée de gala au Théâtre municipal. Plusieurs artistes angevins avaient été appelés à prêter leur concours à cette soirée qui avait attiré un public d'élite et très nombreux. On a fait fête à MM. Weber, Lynen, ainsi qu'à M. Chevalier, très bien en voix. M^{lle} Hélène Gayat était aussi de la partie, et la jeune et brillante harpiste a partagé avec les autres Angevins un succès considérable affirmé par de chaleureux braves.

Concours d'animaux

Un concours d'animaux reproducteurs de la race bovine parthenaisienne et de ses dérivées (nantaise, choletaise, vendéenne), se tiendra du jeudi 23 août au dimanche 26 août 1894, dans la ville de Nantes.

Tous les agriculteurs résidant en France pourront prendre part à ce concours.

Pour être admis à exposer à ce concours, on doit en faire la déclaration à M. le préfet de la Loire-Inférieure. Cette déclaration devra être parvenue à la préfecture le lundi 30 juillet au plus tard.

On peut se procurer des formules de déclaration et des programmes aux préfecture et sous-préfectures des Deux-Sèvres, de la Vienne, de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure, de la Vendée, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, de la Charente, de la Charente-Inférieure, du Loir-et-Cher, du Cher, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine.

FRAUDE D'ENGRAIS

Avis aux cultivateurs saumurois

Judi dernier est venue devant la Cour de Bourges une grosse affaire de fraude d'engrais, dont le tribunal correctionnel de Châteauroux avait eu précédemment à connaître.

Le plaignant, M. Charles Valin, fermier à Bourges, avait acheté, sur échantillon, d'un courtier de M. Heymann, de Paris, cinquante sacs d'engrais de 100 kilos chacun, au prix de 43 fr.

A la réception de sa commande, M. Valin fit peser les sacs. Cette opération accusa un poids de 90 kilos seulement au lieu de celui de 100 convenu dans le marché avec le représentant de la maison Heymann.

C'est alors qu'il vint à la pensée de M. Valin que, trompé sur la quantité, il pouvait bien l'être aussi sur la qualité. Une analyse de l'engrais, faite par le directeur de la station agronomique de Châteauroux, confirma ses soupçons.

Une seconde expertise, faite à la station agronomique de Chartres, vint corroborer le résultat précédemment acquis, et démontra qu'il manquait au dosage de l'engrais deux tiers d'azote et moitié de potasse. De sorte que la marchandise vendue 43 fr. ne valait que 5 fr. 34.

A l'audience de la Cour, comme devant le Tribunal de Châteauroux, M. Heymann a soutenu qu'il avait livré l'engrais tel qu'on le lui avait expédié de la fabrique.

M. Meaulmont, substitut du procureur général, demande à la Cour de confirmer purement et simplement le jugement du Tribunal de Châteauroux.

Outre une amende de mille francs, le Tribunal de Châteauroux avait condamné le sieur Heymann aux frais d'insertion du jugement dans le *Journal du Centre*, le *Journal du Département*, et le *Progrès de l'Indre*.

La Cour a confirmé le jugement de Châteauroux, mais a ordonné en outre l'insertion de l'arrêt dans quatre journaux de Bourges.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 12 juin. — Alphonse-Clément Colin, Grande-Rue, 49.

NOUVELLES DES RÉCOLTES

Côtes-du-Nord

Lannion. — Les récoltes se présentent bien, mais l'avance qu'elles avaient il y a deux mois est perdue. On réclame du soleil et de la chaleur, sinon on redoute de graves dégâts.

Finistère

Morlaix. — Temps humide et froid, préjudiciable aux récoltes en terre.

Loire-Inférieure

Nantes. — La température humide n'a pas encore fait de mal aux pommes de terre, mais les prairies souffrent beaucoup; les fourrages perdent chaque jour de la qualité.

Maine-et-Loire

Angers. — Depuis quelques jours, nous avons un temps froid et pluvieux peu favorable à la récolte; la verse des blés, dans bien des terres, sera maintenant inévitable; pour les foin, on ne sait pas comment on va faire par ce temps humide.

Saumur. — Il pleut chaque jour; c'est désastreux pour la rentrée des fourrages, mais on ne s'en plaint pas pour les blés, et cela permet aux orges et avoines d'épier dans

d'excellentes conditions; cependant, on désire du temps chaud et la cessation de la pluie.

Vendée

Luçon. — Nous avons un temps pluvieux, qui dérange notre marché. La culture désire une température plus stable. On n'entend guère de plaintes autrement, mais il nous faudrait du beau temps.

Pouzanges. — Tout irait bien sans la pluie trop abondante. Le beau temps est vivement désiré pour toutes les céréales, ainsi que pour les fourrages.

CHRONIQUE AGRICOLE

La Fenaison

Ce n'est pas tout que de faucher, il faut aussi faner et rentrer. C'est là le difficile; il faut toujours se diligenter comme on dit en culture, mais particulièrement dans les années comme celle que nous traversons, qu'elles soient trop sèches ou trop mouillées.

Il ne faut pas remettre au lendemain ce qu'on peut faire la veille.

Je sais bien que depuis quinze jours nous avons de la pluie et des orages tous les jours. Mais je sais bien aussi que les après-midi sont belles. Il faut en profiter, et si le dessus du foin est ressuyé à une heure, il ne faut pas attendre trois heures pour l'éteindre, sous prétexte qu'il sera plus sec. Le soir, il ne faut pas hésiter à mettre en tas, sous prétexte que le foin n'est pas assez sec. Bref, il faut faire cette année la fenaison avec activité et intelligence, manier trois et quatre fois le foin s'il le faut, jusqu'à ce qu'il soit assez sec pour être mis en gros tas.

Il faut ensuite l'emmagasiner, et comme il est à peu près certain qu'on ne le rentrera pas cette année suffisamment sec, il est bon de prendre ses précautions pour l'empêcher de moisir: il suffit pour cela de le saler avec 2 ou 3 kilos de sel dénaturé pour 1,000 kilos de fourrage. Le fourrage salé jaunit légèrement, mais sa qualité s'améliore et il est beaucoup mieux accepté par le bétail.

En Suisse et en Allemagne, en Suisse surtout, dans la montagne, pays où il y a moins de soleil et beaucoup plus de pluie que chez nous, le fourrage est disposé sur des espèces de perchoirs plantés dans le champ et élevés

d'un mètre au-dessus de terre. Chaque perchoir porte 20 à 25 kilos de fourrage, et il faut 150 de ces perchoirs pour la récolte d'un hectare. Mais aussi, il n'y a qu'une seule manutention à faire; une fois le fourrage perché, il reste dans cette position jusqu'à ce qu'il soit sec.

Bref, il y a un point qu'il ne faut pas oublier, dans la fenaison: ce qui abîme le fourrage, ce ne sont pas positivement les alternatives de sécheresse et d'humidité. Le foin ne se gâte pas lorsqu'il sèche complètement, pas plus que l'avoine ne germe dans ce cas. Mais lorsque les ondains mouillés restent entiers en contact avec le sol, ils fermentent, les microbes s'y installent, ils absorbent l'humidité et s'en constituent des réservoirs qui empêchent ensuite la dessiccation complète, de sorte que leurs opérations commencées au pré continuant dans les fenils au grand dommage de la quantité du foin.

Dernières Nouvelles

Dépêches de Paris

Mercredi, 2 h. du soir.

La situation au Maroc

A Tanger, de nombreux vols sont signalés. Aux environs, un courrier français, assailli, blessé, a vu enlever sa correspondance.

Une ordonnance du gouverneur marocain invite les Kabyles à venir, en armes, pour les fêtes des Pâques musulmanes; cette mesure inspire de graves inquiétudes.

Un seul navire de guerre, le croiseur espagnol Venadito, est présent dans les eaux de Tanger. On attend anxieusement les navires des autres puissances.

L'émoi est au comble.

HAVAS.

MARCHÉS

CHINON, 7 juin

Froment (l'hectolitre), 45 fr. — Seigle, 40 fr. — Orge, 41 fr. — Avoine, 41 fr. — Pommes de terre, 4 50. — Haricots de Soissons, 30 fr. — Beurre, le kil., 2 fr. — Œufs, la douzaine, 70. — Dindons, la pièce, 9 fr. — Canards, 2 fr. — Poullets, 2 25. — Oies, 5 fr. — Pigeons, 4 fr. — Foin, les 100 kil., 14 fr. — Sainfoin, 14 fr. — Paille de froment, 9 fr. — Bois à brûler, le stère, 43 fr. — Fagots, le cent, 75 fr. — Bœuf, le kil., 1 60. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 fr. — Porc, 1 90.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre: l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin;

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibillieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix: 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée: une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Barbocq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Saumur, pharmacie DESCHAMPS, 11, 13 et 15, rue Saint-Jean.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
JUIN-SEPTEMBRE 1894

Excursions en AUVERGNE et dans le LIMOUSIN, avec arrêt facultatif à toutes les Gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre, du 1^{er} juin au 30 septembre, des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ des gares dénommées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comportant les itinéraires A, B.

L'itinéraire A comprend :
1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux (Bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon ;

2^o Le parcours, aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes; Saint-Sulpice-Laurière, pour le point de départ Poitiers; Limoges-Bénédictins, pour le point de départ Angoulême; Brive, pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse.

L'itinéraire B comprend :
1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon ;

2^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-

Néris (Bains de Néris). Evaux (Bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (Bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère. Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Recamador, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

Prix des billets

	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B	
	1 ^{re} classe	2 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe
Paris	98 fr.	73 fr.	120 fr.	90 fr.
Orléans	86	64	108	81
Blois	86	64	108	81
Tours	91	68	113	85
Le Mans	103	77	123	94
Angers	103	77	123	94
Nantes	113	87	133	104
Poitiers	91	68	"	"
Angoulême	91	68	"	"
Périgueux	86	64	"	"
Bordeaux	98	73	"	"
Agen	98	73	"	"
Montauban	98	73	"	"
Toulouse	103	77	"	"

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des Billets de voyages circulaires ci-dessus, ou inversement, des Billets d'aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix réduits du Tarif G. V. n^o 2.

On délivre des Billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le Chemin de fer.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
MAI-SEPTEMBRE 1894

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux-les-Bains, Montins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 0/0 pour chaque membre de la famille en plus de deuxième.

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expir-

ration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périodes.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

BOURSE DE PARIS
Du 12 Juin 1894

3 0/0	100	65
3 0/0 amortissable	100	40
3 1/2	106	87

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 10 Juin 1894
Versements de 70 déposants (4 nouveaux)
19,362 fr.
Remboursements, 25,148 fr. 21
La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Marché aux Bestiaux de la Villette.
12 Juin 1894

ESPÈCES	PRIX DU KILOG.		
	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs	1 78	1 76	1 46
Vaches	1 70	1 50	1 42
Veaux	1 80	1 60	1 40
Moutons	2 12	1 92	1 82
Porcs gras	1 82	1 78	1 74

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M^e PETIT, commissaire-priseur à Angers.

VENTE PUBLIQUE

Le 26 juin, à une heure, et jours suivants, à Angers, rue du Mail, 13.

Vins en cercles et en bouteilles ;
Fine champagne, cognac, eaux-de-vie ;
Liqueurs de toute sorte ;
Infusions guignolet et cassis ;
Fruits à l'eau-de-vie ;
Matériel et ustensiles de distillerie et de vins en gros ;
Machine à vapeur ;
Voitures, camions, calèche ;
Bonne jument de camion ;
Mobilier de bureau.

On vendra les liquides le mardi, le mercredi ; le matériel et le mobilier à partir du jeudi.

Renseignements, M. MAISON, 2, rue Joubert, Angers.

Etude de M^e VERLET, notaire à Fontevault.

A VENDRE
Une Ferme

Située dans les Deux-Sèvres, près de Bressuire.

Contenance, 27 hectares environ.
Revenu par bail ayant encore sept ans de durée, 4,450 fr.

S'adresser à M^e VERLET, notaire.

THYMOL DÉINFECTANT

Préparé suivant la Formule du Conseil d'hygiène de Paris et recommandé par les sommités médicales de la Capitale pour se préserver des Epidémies. Il a toutes les propriétés de l'Acide phénique et peut s'employer à sa place avec l'avantage immense de ne pas sentir mauvais.

Prix du flacon : 1 fr.
PHARMACIE NORMANDINE
G. DESCHAMPS
rue Saint-Jean, SAUMUR.

A VENDRE
Panier à 4 roues

Forme Duc
En très bon état.
S'adresser, 48, rue de Poitiers.

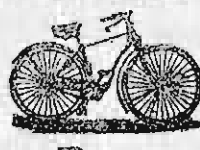
A LOUER OU A VENDRE
MAISON
ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

JEUNE HOMME marié, 26 ans, ex-facteur au Chemin de fer, désire place dans bureau ou maison de commerce. — Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.



Cycles Decauville
LE DERNIER MOT DE LA PERFECTION
ET DU BON MARCHÉ

P^r route (pneus Michelin ou autres) 450 F
P^r course — — 500 »
De dame — — 450 »
"L'Epatant" — — 375 »
Type officier qual. sup^r croc. 32^m 350 »
Populaire, "Petit Bourg" — — 300 »

LE CATALOGUE ILLUSTRÉ EST ENVOYÉ
GRATIS ET FRANCO

Nos machines sont garanties contre tout vice de construction.

S'adresser à A. GUIBERT, dépositaire
rue du Temple, 5, SAUMUR

PERSONNE pouvant disposer
UNE de quelques heures désire-
rait trouver à faire des écritures.
S'adresser au bureau du journal.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN P^r ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques

BRODERIES
M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR
Très beau choix de Travaux fantaisie
LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS



SOCIÉTÉ
DES
HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts :
« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT RÉGIONAL
Maison IMBERT Fils
33, Rue d'Orléans-SAUMUR-rue Dacier, 38
Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra

DE NICE
Le flacon 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon . . . 1 fr. 50
Les verres sont repris à 0,40 | Les verres sont repris à 0,80

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier
De 5 kilog., 1/2 kil., 1 fr. 10. De 10 kilog., 1/2 kil., 1 fr.

Modèles déposés des emballages
Les emballages sont repris aux prix facturés

Dépôt de la Société Laitière
Des Alpes Bernaises
Lait stérilisé — Crème stérilisée
Farine lactée.



ÉPICERIE NOUVELLE
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR
E. CHAUVEAU

SPÉCIALITÉ d'huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo,
par bonbonne de 5 kil.

PRIMEURS, arrivages tous les jours

Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts

RHUM importation directe, depuis	1 50
SAMOS (recommandé) depuis	1 25
MALAGA vieux	1 50
FRONTIGNAN	2 »

Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jendis, Samedis
Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR
VINS en Cercles et en Bouteilles

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

RHUM Sainte-Luce, marque John Alvans, depuis 1.50 (verre compris)
Madère du Cap, depuis 1.50 —
Malaga vieux, depuis 1.75 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1894
Certifié par l'imprimeur soussigné.
LE MAIRÉ,